

Le package en détail

QUI EN BENEFICIE ?

Périmètre	MFPM, CSM, IMECA, PLA, CFM
Conditions	changement de site qu'il soit industrie ou tertiaire

AIDE A LA DECISION

Reconnaissance	Remboursement du déplacement pour la famille (règles de déplacement France)
Recherche de logement	Aide à la recherche du logement Remboursement des frais d'agence plafonnés à 1100€ bruts
Forfait temps d'installation	Recherche, déménagement et emménagement : - 4 jours pour une mutation < 300km - 6 jours pour une mutation > 300km

ACCOMPAGNEMENT DU CONJOINT

Recherche d'emploi	Accompagnement pendant 6 mois après la mutation pour l'assister dans sa recherche d'emploi
Formation	Frais de formation pris en charge dans la limite de 4000€
Indemnité démission	Forfait de 5000€

Les aides financières complémentaires négociées lors de la GEPP se cumulent avec le package de mobilité standard. Le mécanisme tiendra compte de la composition familiale et de la zone géographique, selon les modalités suivantes :

AIDES FINANCIERES

Prime de mobilité	Prime individuelle de 3 mois de rémunération annuelle brute, en une fois, le mois de la mutation, transformable en jours dans le CET (3/13eme de la rémunération de base)		
Déménagement	Prise en charge par l'entreprise qui choisit le prestataire		
Aménagement du logement	Indemnité liée à la famille : - Célibataire, veuf, divorcé = 3000€ bruts, - Couple avec justificatif = 4000€ bruts, - Majorée de 500€ par enfant à charge < 26 ans		
Accompagnement financier logement	Prime mensuelle sur 4 ans (ou versée en une seule fois) en fonction de la typologie de ville et des enfants à charge :		
	Nb enfants	Villes moyennes	Gd métropole
	0	350 €	500 €
	1	400 €	570 €
	2	450 €	640 €
	3	500 €	710 €
	4	550 €	780 €
	5	600 €	850 €
6	650 €	920 €	

Plancher de 25000€ bruts garanti pour le total des aides financières (hors conjoint) et pour un versement sur 4 ans